

AVEC LA NOMINATION PROCHAINE DES MINISTRES CONSEILLERS

P. 03

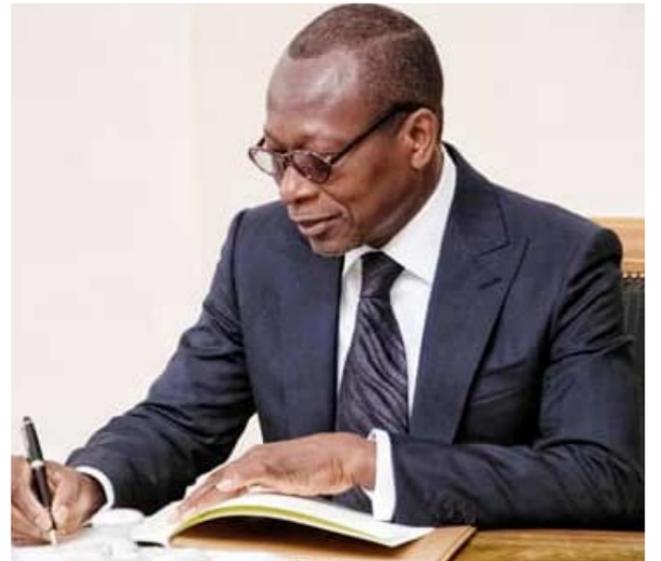
# TALON actionne sa machine politique pour 2026

## - Un remaniement technique en vue

AUDIENCE AU PARLEMENT

# VLAVONOU échange avec Dr Alvaro BERMEJO, DG de la Fédération internationale pour la Planification familiale

Une forte délégation conduite par le Dr Alvaro BERMEJO, Directeur général de la Fédération internationale pour la Planification Familiale a été reçue par le Président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhou-nou VLAVONOU dans la matinée de ce lundi 5 février 2024 au Palais des Gouverneurs...



LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ AU BÉNIN

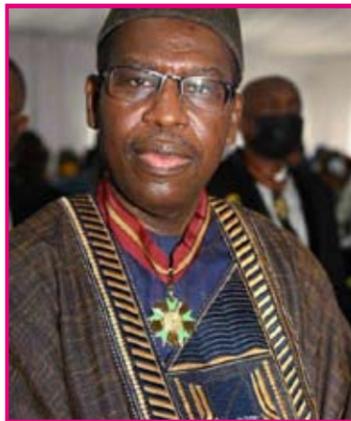
# 3 ministres nommés au conseil de supervision du CNIN (ex-OCRC)

P.03

RENTRÉE LOCALE DE LA JCI ABOMEY-CALAVI UBORA

# Le mandat 2024 de l'engagement lancé

P. 10



RÉVISION DE LA CONSTITUTION

P.02

# Orden ALLADATIN rappelle les avantages de la loi de 2019

TOURNÉE CINÉMATOGRAPHIQUE DU PRINTEMPS CHINOIS 2024

P.09

# Porto-Novo et Ouèssè accueillent les bus ce mardi

## RÉVISION DE LA CONSTITUTION

# Orden Alladatin rappelle les avantages de la loi de 2019

*Au Bénin, la proposition de loi portant révision de la constitution est sur toutes les lèvres. Dans la presse et sur les réseaux sociaux, d'aucuns préfèrent parler d'une "énième" révision après celle opérée en 2019. Un mot que n'apprécie visiblement pas Orden Alladatin.*

Interrogé par un média de la place, le député de l'Union progressiste le renouveau a désapprouvé le groupe de mot "énième révision de la constitution". "Il ne s'agit pas d'une énième révision de la constitution", martèle-t-il.

Pour lui, la constitution n'a subi qu'une seule révision depuis son adoption en 1990.

Rappelant que la constitution n'est pas la Bible ou le Coran, le président de la commission des lois soutient qu'un toilettage de la loi fondamentale peut s'avérer nécessaire. C'est ce qui justifie la révision de la constitution de 2019 opérée par un parlement acquis à 100% à la cause du président Talon,

soutient le député de l'UP le Renouveau.

Orden Alladatin en profite pour mettre en avant les bienfaits de la constitution révisée. Sans être exhauatif, il cite : l'instauration de la discrimination positive au profit des femmes pour le poste de député, l'abolition de la peine de mort, la réduction des mandats de député à trois, l'institution des élections générales, ...

**Et de lancer "nous n'avons rien fait de mal".**

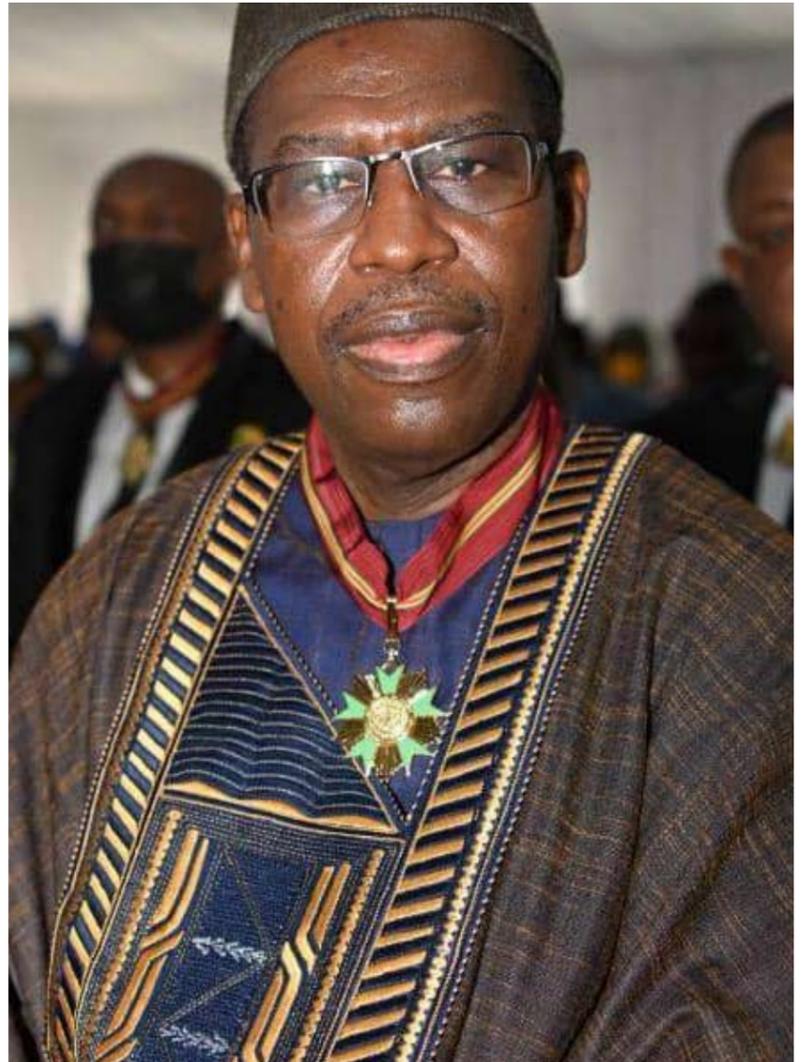
S'agissant de l'initiative du député Assan Séibou, le président de la commission des lois a avancé que cela se justifie par le réajustement du calendrier électo-

ral, ayant sa source dans la constitution.

Pour balayer les craintes liées à l'éventualité d'un troisième mandat, il assure que ce réajustement n'ouvre pas la voie à une nouvelle république, avant d'ajouter que la disposition "nul ne peut faire plus de deux mandats dans sa vie" est maintenue dans le texte proposé.

Toutefois, le député de la mouvance présidentielle dit comprendre les "agitations politiques" sur la question". A la question de savoir ce qui sera fait si l'initiative ne recevait pas l'aval de la majorité nécessaire, Orden Alladatin lâche "si nous n'avons pas le consensus, à l'impossible, nul n'est tenu".

**D. R.**



## ALLADA

# Incendie dévastateur de matériels électriques

Une tragédie a frappé le Collège d'Enseignement Général (CEG1) d'Allada, dans le département de l'Atlantique ce dimanche 04 février 2024. Un violent incendie a ravagé une partie de l'établissement dans la matinée, prenant origine au sein de la base de l'entreprise Vinci Énergies.

Selon les informations, les

dégâts sont considérables, avec des rapports indiquant des effondrements de clôtures, des motos et des véhicules endommagés par les flammes.

L'ampleur de la catastrophe ne s'arrête pas là à en croire les témoins. Des équipements électriques de grande valeur appartenant à l'entreprise ont été réduits en cendres, estimés à des

centaines de millions de francs CFA.

Selon nos investigations, des actes criminels pourraient être impliqués, suggérant un possible vol de matériel suivi d'un incendie délibéré pour dissimuler les preuves ou pour fuir les conséquences judiciaires. Dans ce contexte, la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) doit agir rapidement en interrogeant tous les membres du personnel de l'établissement, depuis les gardiens jusqu'aux hauts agents de la maison. Il est impératif d'élucider les circonstances de cet incident tragique et de traduire en justice les responsables de ces actes répréhensibles.

**SOURCE EXT.**



**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin

Email: lembledujour@gmail.com

Tel: +229 98904640

**PRODUCTION :**

Ets EMERIC PRODUCTION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION:**

Emeric Joël ALLAGBE

Tél. : +229 98904640

**CONTACTS SECRETARIAT:**

Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**REDACTION**

Emeric Joël ALLAGBE

Aimé HOUENOU

Eric OBINTI

**PHOTOS:**

Benoît Koffi

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**

G. A. DANSOU

## LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ AU BÉNIN

# Talon nomme 3 ministres au sein du conseil de supervision du CNIN (Ex OCRC)

Le chef de l'Etat a nommé par décret des membres du Conseil de Supervision du Centre National d'Investigations Numériques (CNIN). Le CNIN a été créé pour reprendre les attributions de l'Office Central de Répression de la Cybercriminalité (OCRC) et une partie de celles de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) relatives à la cybercriminalité.

Il faut préciser que le Conseil de Supervision du Centre National d'Investigations Numériques (CNIN) est composé de cinq (05) membres nommés par décret en date du 18 janvier 2024. Les personnalités nommées sont : Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre d'Etat ; Monsieur Yvon DETCHENOU,

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ; Madame Aurelie ADAM SOULE ZOUMAROU, Ministre du Numérique et de la Digitalisation ; Monsieur Bertin BADA, Directeur du Cabinet militaire du Président de la République et Monsieur Laurent ZOMAHOUN, Directeur des Services de Liaison et de la Documentation.

Le 29 novembre 2023, le gouvernement a mis en place le Centre National d'Investigations Numériques (CNIN) en vue d'atteindre plus d'efficacité dans la lutte contre la cybercriminalité. Au Bénin, la création du CNIN vise un cyberspace sain dans le pays. Créé sous les cendres de l'Office Central de Répression de la Cybercriminalité (OCRC)



dont il reprendra les attributions en plus d'une partie de celles de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) rela-

tives à la cybercriminalité, le CNIN dispose de missions plus élargies et de compétences multiples

S.E.

## AVEC LA NOMINATION PROCHAINE DES MINISTRES CONSEILLERS

# TALON actionne sa machine politique pour 2026

En prenant le décret instituant le collège des ministres conseillers à moins de deux ans de la fin de son second et dernier mandat constitutionnel, le Président Patrice Talon passe à la vitesse de croisière en misant plus sur la politique. Lui qui, jusque-là, est resté droit dans ses bottes en mettant un point d'orgue sur la technocratie au détriment du politique dans sa gouvernance. Ce faisant, il accède finalement aux aspirations légitimes de l'ensemble des formations politiques qui soutiennent son action.

Tous les regards sont donc tournés vers les Présidentielles de 2026. Il faut se réjouir que Patrice Talon soit sorti de sa zone de confort pour reconnaître finalement, l'importance du rôle de la classe politique et associer directement les partis politiques dans sa gestion.

Avec ce décret, le Président qui a, pendant longtemps été mal compris et parfois critiqué dans les couloirs par ses mêmes soutiens pour avoir toujours fait confiance aux technocrates dans son gouvernement et dans les autres structures de l'appareil de l'Etat au détriment des cadres des partis politiques, peut se retrouver en odeur de sainteté avec ses

soutiens politiques.

La nomination des ministres conseillers est une excellente trouvaille pour contenter les alliés politiques qui ont surtout souffert depuis 2016 des réformes pertinentes qui ont parfois bousculé les intérêts de quelques uns parmi eux. Oui! comme la majorité de la population, ces hommes politiques ont aussi supporté les corollaires de ces réformes dans leurs affaires. Il ne peut en être autrement, on ne fait pas des omelettes sans casser les oeufs. Il y a un prix à payer pour les réformes. Ils ont longtemps attendu, c'est le moment pour eux de souffler. Et c'est avec un grand soulagement que les députés et anciens ministres



qui croyaient ne pouvoir plus rien espérer de la gouvernance de Talon vont accueillir cette réforme à leur avantage.

Ils n'en demandaient pas mieux au chef de la mouvance présidentielle, Patrice Talon qui en bon Père de famille vient de leur retourner l'ascenseur. Avec cette énième réforme, Talon ouvre une porte pour le positionnement des cadres compétents des

blocs soutenant son action, les anciens ministres et députés

de la mouvance qui n'ont pu se faire élire et surtout les déçus du camp de la rupture que le Président peut encore récupérer dans ce collège de ministres conseillers afin d'éviter leur basculement dans le camp adverse.

En politique, c'est l'addition et la multiplication qui comptent. Et Patrice Talon vient

de prendre une sérieuse option pour 2026. Là dessus, la nomination très prochaine de ce collège de ministres au delà de son objectif administratif, produira en n'en point douter les effets positifs au sein de la mouvance présidentielle. Cela peut remobiliser la troupe et la mettre en ordre de bataille pour les joutes électorales de 2026.

Éric OBINTI

## REMANIEMENT TECHNIQUE EN VUE

# Talon nommé bientôt des ministres conseillers

**Avec le décret N° 2024-006 du 09 Janvier 2024, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du collège des ministres conseillers, l'ossature du gouvernement connaîtra quelques modifications. Les ministres sectoriels resteront en place et assureront le volet technique de l'action du gouvernement. Aux ministres classiques s'ajouteront bientôt, les ministres conseillers qui eux seront directement dépendant de la Présidence de la République.**

Ce décret qui institue un collège de ministres conseillers se présente comme une structure qu'on peut appeler un gouvernement politique, puisqu'il donne prérogatives aux partis politiques de proposer des cadres qui seront nommés par le Président de la République. Le collège des ministres conseillers aura une double mission : contribuer à la définition de la politique gouvernementale et veiller à l'application concrète du programme d'action du gouvernement.

Les ministres Conseillers

ont pour rôle de participer activement à l'élaboration des politiques sectorielles, à la préparation des discours politiques, et à la proposition des solutions adaptées aux divers enjeux rencontrés par l'État. Ils assurent également le suivi des projets gouvernementaux et la coordination avec les différentes cellules de suivi de la Présidence et les ministères sectoriels.

Dans la perspective de ce remaniement, il est à espérer que certains ministères qui gardent un portefeuille lourd, comme par

exemple l'actuel Ministère du cadre de vie qui embrasse cinq domaines, soient détachés. En effet, on se rappelle que suite aux derniers réaménagements, avec la sortie du gouvernement des anciens ministres Dona Jean-Claude Housou et Hervé Hêhomey, les travaux publics et les transports ont été confiés au ministre du cadre de vie et le Ministère des mines et de l'énergie a été aussi divisé avec la création d'un secrétaire d'État à l'énergie. C'était fait dans un souci de restructuration.

Dans l'idée de créer un gou-



vernement politique et plus élargi pour faire participer ses soutiens, le Président Talon peut aussi faire revenir ces anciens portefeuilles

ministériels. Cela permettra de pourvoir à plus de places techniques pour les cadres politiques.

Éric OBINTI

## POLITIQUE/NOMINATION PROCHAINE DES MINISTRES CONSEILLERS

# Les anciens députés et ministres bientôt contents

**En prenant le décret instituant le collège des ministres conseillers à moins de deux ans de la fin de son second et dernier mandat constitutionnel, le Président Patrice Talon accède finalement aux aspirations légitimes de l'ensemble des formations politiques qui soutiennent son action.**

Il faut se réjouir que Patrice Talon soit sorti de sa zone de confort pour reconnaître finalement, l'importance du rôle de la classe politique et associer directement les

partis politiques dans sa gestion.

Avec ce décret, le Président qui a, pendant longtemps été mal compris et parfois critiqué dans les couloirs par ses mê-

mes soutiens pour avoir toujours faire confiance aux technocrates dans son gouvernement et dans les autres structures de l'appareil de l'État au détriment des cadres des partis politiques, peut se retrouver en odeur de sainteté avec ses soutiens politiques.

La nomination des ministres conseillers est une excellente trouvaille pour contenter les alliés politiques qui ont surtout souffert depuis 2016 des réformes pertinentes qui ont parfois bousculé les intérêts de quelques uns parmi eux. Oui! comme la majorité de la population, ces hommes politiques ont aussi supporté les corollaires de ces réformes dans leurs affaires. Il ne peut en être autrement, on ne fait

pas des omelettes sans casser les oeufs. Il y a un prix à payer pour les réformes. Ils ont longtemps attendu, c'est le moment pour eux de souffler. Et c'est avec un grand soulagement que les députés et anciens ministres qui croyaient ne pouvoir plus rien espérer de la gouvernance de Talon vont accueillir cette réforme à leur avantage.

Ils n'en demandaient pas mieux au chef de la mouvance présidentielle, Patrice Talon qui en bon Père de famille vient de leur retourner l'ascenseur. Avec cette énième réforme, Talon ouvre une porte pour le positionnement des cadres compétents des blocs soutenant son action, les anciens ministres et députés

de la mouvance qui n'ont pu se faire élire et surtout les déçus du camp de la rupture que le Président peut encore récupérer dans ce collège de ministres conseillers afin d'éviter leur basculement dans le camp adverse.

En politique, c'est l'addition et la multiplication qui comptent. Et Patrice Talon vient de prendre une sérieuse option pour 2026. Là dessus, la nomination très prochaine de ce collège de ministres au delà de son objectif administratif, produira en n'en point douter les effets positifs au sein de la mouvance présidentielle. Cela peut remobiliser la troupe et la mettre en ordre de bataille pour les joutes électorales de 2026.

Éric OBINTI



# DÉCRET RELATIF À LA CRÉATION DU COLLÈGE DES MINISTRES CONSEILLERS

REPUBLICAN  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
Fraternité-Justice-Travail  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 006 DU 09 JANVIER 2024  
portant création, attributions, organisation et  
fonctionnement du Collège des ministres conseillers à  
la Présidence de la République.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

**Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;  
**vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;  
**vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;  
**vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;  
**sur** proposition du Président de la République,  
**le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 janvier 2024,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**  
Il est créé à la Présidence de la République du Bénin, un Collège des ministres conseillers, placé sous l'autorité du Chef de l'Etat.

**Article 2**  
Le Collège des ministres conseillers à la Présidence de la République comprend des ministres conseillers.  
La liste des secteurs de l'action gouvernementale couverts par les ministres conseillers est fixée par décret du Président de la République.

**Article 3**  
Le ministre conseiller a pour mission de contribuer d'une part, à la définition de la politique du Gouvernement et, d'autre part, au suivi de la mise en œuvre du programme d'actions et des initiatives du Gouvernement.

A ce titre, il :

- participe à l'élaboration des politiques sectorielles ;
- contribue à la préparation des discours politiques dans lesquels il fait valoir les idées, les options et les opinions du Gouvernement, de manière à informer la population et à lui expliquer certaines prises de position du Gouvernement ;
- se renseigne et prend en considération tous les éléments d'une situation donnée afin d'être en mesure de proposer des solutions pertinentes au Chef de l'Etat ;
- assure le suivi sur le terrain, de l'exécution des décisions et des directives du Chef de l'Etat et le traitement des dossiers soumis au cabinet du Chef de l'Etat ;
- fait le suivi de la mise en œuvre des projets, réformes, programmes et initiatives du Gouvernement, en relation avec les cellules de suivi de la Présidence de la République, les ministres sectoriels et les entités en charge de l'exécution du programme d'actions du Gouvernement ;
- participe à la préparation des décisions du Conseil des Ministres. A cette fin, il est membre du Comité interministériel et participe aux réunions initiées par le Président de la République ou les ministres sectoriels ;
- effectue toute autre activité à la demande du Chef de l'Etat.

## Article 4

Le ministre conseiller est un collaborateur du Président de la République.

Il est nommé par décret du Président de la République, sur proposition des partis politiques membres de la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale ou qui soutiennent l'action gouvernementale.

## Article 5

Le Collège des ministres conseillers est dirigé par un Coordonnateur désigné par le Chef de l'Etat.

Le Coordonnateur a pour rôle principal de suivre la mise en œuvre des programmes d'activités des ministres conseillers.

Le Coordonnateur du Collège des ministres conseillers participe aux réunions, séminaires et activités du Conseil des Ministres, à l'instar des membres du cabinet du Président de la République.

Le Collège est doté d'un secrétariat administratif qui assure également l'interface avec les autres services supports administratifs de la Présidence de la République.

## Article 6

Les frais de fonctionnement du Collège des ministres conseillers sont inscrits sur une ligne spécifique du budget de la Présidence de la République.

## Article 7

Les autorités politico-administratives, les directeurs départementaux des secteurs concernés ainsi que les préfets de département sont chargés de faciliter aux ministres conseillers, l'accomplissement de leur mission sur le terrain.

## Article 8

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.  
Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 janvier 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CG 2 – CS 2 – CES 2 – C.COM 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – SGG 4 – MEF 2 – AUTRES  
MINISTÈRES 21 – SGG 4 – JORB 1.

## BÉNIN

# Le Gouvernement dissout l'ABERME, Ellen Tognisso Adjahi nommée liquidatrice

À travers un décret pris, le Gouvernement a dissout l'Agence béninoise d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie (ABERME) et l'expert comptable Ellen Tognisso Adjahi est nommée comme liquidatrice.

Créée le 30 avril 2009 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie organisationnelle et financière, cette agence a été dissoute par le gouvernement. Selon l'article 3 du décret de la dissolution, les ac-

tivités et le patrimoine de l'ABERME « sont transférés à la Société béninoise d'énergie électrique, à l'Agence de Contrôle des installations électriques intérieures et à la Direction de la planification énergétique, de l'électrification rurale et de la réglementation ».

Par la même occasion, le gouvernement a nommé l'expert-comptable, Ellen Tognisso Adjahi comme liquidatrice. Elle dispose de six mois pour accomplir sa mission. Le décret précise, par ailleurs, que la liquidatrice, lors

de sa prise de fonction, doit produire une feuille de route de la mission. Cette feuille de route doit présenter « la méthodologie de travail et les modalités d'intervention à soumettre à la validation d'un comité interministériel de surveillance de la liquidation ».

Ellen Tognisso Adjahi doit déposer, selon une périodicité fixée dans la feuille de route, « des rapports d'étape sur l'état d'avancement des opérations de liquidation et au terme de sa mission,

un rapport de clôture de la liquidation au comité interministériel de supervision de la liquidation ».

Le gouvernement a aussi procédé à la nomination d'un comité interministériel de surveillance de la liquidation. Ce comité est composé d'un représentant du ministère en charge des Finances, d'un représentant du ministère de l'Énergie et d'un représentant du Bureau d'analyse et d'investigation.

D. R.

## APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

# Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

**P**our les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

**Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.**

**Renseignements et réservations  
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707**



**GUEST HOUSE  
FENOU**

Appartements & Chambres meublés

📞 98 90 46 40



**ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.**

**Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640**



# SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40



**ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.**

**Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640**

## ASSEMBLÉE NATIONALE

# Dr Alvaro BERMEJO, Directeur général de la Fédération internationale pour la Planification Familiale au cabinet du Président VLAVONOU

Une forte délégation conduite par le Dr Alvaro BERMEJO, Directeur général de la Fédération internationale pour la Planification Familiale a été reçue par le Président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU dans la matinée de ce lundi 5 février 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Cette visite a pour objectif essentiel de remercier les différentes autorités du Bénin en l'occurrence le Président de l'Assemblée nationale pour toutes les actions entreprises pour le bien des femmes et surtout pour l'avancement des questions sexuelles et reproductives.

À la presse parlementaire, Dr Alvaro BERMEJO, Directeur général de la Fédération internationale pour la Planification Familiale a dit toute sa satisfaction après les échanges avec le Président Louis Gbèhounou Vlavonou: «...Nous sommes venus pour remercier les différentes autorités du

pays notamment le Président de l'Assemblée nationale pour toutes les actions qui ont été menées pour le bien-être des femmes et pour l'avancement des questions sexuelles et reproductives surtout depuis décembre 2021 où il y a eu le vote de la loi qui a permis à ce que les conditions des femmes et des filles soient améliorées. Nous sommes également venus pour apprendre et comprendre le mécanisme qui a permis à ce que le Bénin soit cité en exemple quitte à ce que nous puissions prendre cet exemple et impacter, aider les autres pays à pouvoir trouver le mécanisme qui leur permettrait d'avoir des impacts aussi bien que des actions du Bénin. Nous pouvons dire que les objectifs fixés pour cette rencontre ont été atteints et même au delà de nos espérances parce que nous avons rencontré le président de l'Assemblée nationale qui à travers des actions au quotidien travaille pour le bien-être des



populations et des questions de développement de nos communautés. Il a été très agréable de voir également que le Président et l'Assemblée nationale apprécie le partenariat qu'il y

a entre l'Agence Béninoise pour la Planification Familiale (ABPF) et les différents députés. Donc nous sommes très heureux de voir que notre collaboration a un véritable impact

et nous sommes très impatients de continuer cette collaboration pour un meilleur impact de nos différentes communautés...»

**POLO. A. (Source extérieure)**



TOURNÉE CINÉMATOGRAPHIQUE DU PRINTEMPS CHINOIS 2024

# Porto-Novo et Ouèssè accueillent les bus ce mardi

Après les séances de Cotonou et Parakou qui ont connu le lancement officiel des projections cinématographiques, les deux bus itinérants affrétés pour les projections des films dans le cadre de la tournée cinématographique ont tenu en haleine les participants des villes de Porto-Novo et de Savé ce lundi 05 Février. A Porto-Novo c'était dans le 1er arrondissement et à Savé dans le marché Adido. Les visiteurs ont eu l'occasion de suivre le même film

aussi bien à Porto Novo qu'à Savé. Pour ce Mardi 06 Février, le bus de la partie méridionale qui est actuellement à Porto va y rester. Mais ce sera cette fois-ci à Djegan-Daho que se fera la projection. Quant au bus qui a démarré à Parakou dans la partie septentrionale et qui a fait Savé ce lundi, il va retrouver dans la commune de Ouèssè ce mardi 06 sur le terrain de jeux de l'epp de Ouèssè-centre. A suivre



**Fête du Printemps Chinois**  
**CINEMA CITE 2024**  
 du 03 au 16 FEV

Locations: Cotonou, Parakou, Agla, Tori, Djoougou, Dassa, Abomey, Savalou, Grand-popo, Porto-novo, Agla, Ganvier, Parakou, Agla, Ssa.

**fête du Printemps Chinois**  
**CINEMA CITE 2024**

DATE	FILM	LIEU
SAMEDI . 03/02/2024	MULAN	COTONOU1 (HLAZOUNTO) PARAKOU1 (MARCHÉ TCHAKITIBAM)
DIMANCHE . 04/02/2024	KUNG FU KILLER	COTONOU2 (FIDJR CENTRE) PARAKOU2 (EPP NIMA)
LUNDI . 05/02/2024	GUERRE FROIDE I	PORTO-NOVO1 (1ER ARROND) SAVÉ1 (MARCHÉ ADIDO GBAWOJÓ)
MARDI . 06/02/2024	L'OGRESSE D'OS BLANC	PORTO-NOVO2 (DJEGAN-DAHO) OUÈSSÉ (TERRAIN DE FOOT EPP OUÈSSÉ CENTRE)
MERCREDI . 07/02/2024	TAI CHI HÉROS	GANVIÉ 1 (EMBARCADÈRE) SAVALOU 1 (COUR DU PALAIS ROYAL)
JEUDI . 08/02/2024	TAI CHI ZÉRO	GANVIÉ 2 (MARCHÉ FLOTTANT) SAVALOU 2 (ZONGO)
VENDREDI . 09/02/2024	PARADOX	TORI-BOSSITO1 (PLACE PUBLIQUE KETESSA) COVÉ1 (NAOGON)
SAMEDI . 10/02/2024	4-私人订制-法	TORI-BOSSITO2 (TERRAIN D'AZONGO) COVÉ2 (SOLI VILLAGE AGA)
DIMANCHE . 11/02/2024	DÉTECTIVE CHINATOWN	COMÉ1 (COMÉ CENTRE) ZOGBODOMEY (EPP DOVOGON)
LUNDI . 12/02/2024	GUERRE FROIDE II	COMÉ2 (OUMAKO) ZOGBODOMEY (EPP DOVOGON)
MAERDI . 13/02/2024	JEUNE INSPECTEUR DI DRAGON-ROI	SÈ (SÈ CENTRE) COLLI (CARREFOUR VILLAGE GANDOMEY)
MERCREDI . 14/02/2024	UN TEMPS POUR LES CONSÉQUENCES	SÈ (HONHOUE) HINVI (PLACE PUBLIQUE)
JEUDI . 15/02/2024	PERDU À HONGKONG	ATHIÉMÉ (ATHIÉMÉ CENTRE) ATTOGON
VENDREDI . 16/02/2024	ONDE DE CHOC	ATHIÉMÉ (ADOHOUN) ALLADA (AWOUNDJAMÉ CHEZ DÉTÉ)





## REPUBLIQUE DU BENIN OBSERVATOIRE DE LA DEONTOLOGIE ET DE L'ETHIQUE DANS LES MEDIAS

### COMMUNIQUE N° 001/ODEM9/02-2024

✉ 09 BP : 19 St  
Michel

☎ Tél : (229)

95 85 41 18  
95 19 23 73  
97 44 07 43

@ E-mail :

odembenin2021  
@gmail.com

odemofficiel  
@gmail.com

🌐 Site web :

odembenin.org

L'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les médias (**ODEM**), n'est associé ni de près, ni de loin à une quelconque déclaration sur le bien-fondé ou non de la révision de la constitution. Telle n'est pas notre mission. Il est juste de rappeler que l'**ODEM** est l'organe d'autorégulation des médias au Bénin. Il a le souci de mieux assurer la liberté de presse et le respect de la déontologie en la matière pour une pleine jouissance du droit du public à une information vraie. Créé par l'ensemble des associations professionnelles des médias depuis 1999, l'ODEM est une association à but non lucratif, autonome, indépendante de tout pouvoir politique, économique et moral. Conformément à l'Article 4 de ses Statuts, l'ODEM a pour objectifs de :

- Faire observer les règles de déontologie et de l'éthique dans les médias ;
- Protéger le droit du public à une information libre, honnête et exacte ;
- Défendre la liberté de presse ;
- Veiller à la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur fonction et garantir leur droit d'enquêter librement sur tous les faits concernant la République
- Encourager les journalistes et les organes de presse qui font preuve de professionnalisme ;
- Mener des recherches et des réflexions sur des médias.

En conséquence, la neuvième (9<sup>e</sup>) mandature de l'ODEM tient à rassurer les professionnels des médias et les consommateurs des produits de la presse que ses membres restent actifs, précisément dans le champ d'une meilleure professionnalisation des acteurs et pour une veille stricte au sujet des règles qui définissent le métier du journaliste. L'ODEM invite l'opinion nationale et internationale à ne pas se laisser distraire par les informations tendancieuses qui laissent croire que l'Observatoire prendrait parti pour ou contre une quelconque révision constitutionnelle au Bénin. Loin s'en faut.

L'observatoire n'a jamais été consulté sur la matière supra citée et invite les médias en raison de l'autorité de la raison à élever le débat pour le maintien de la cohésion sociale.

L'ODEM restera l'outil privilégié de la lutte pour la liberté et la responsabilisation des hommes et des femmes exerçant le noble métier du journalisme au Bénin.

Fait à Cotonou, le 05 Février 2024

Pour l'ODEM



DocuSigned by:  
Ulrich AHOTONDJI

Ulrich Vital AHOTONDJI, le Président



# ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES  
SALLES DE FÊTES**

**SALLES DE FÊTES**

**POUR VOS SÉJOURS  
ET REPOS À  
Porto-Novo**

*Venez  
ici*



**+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40**